

Agde, le 3 février 2021

**COMITE DE QUARTIER « MONACO SAINT LOUP »
FEVRIER 2021**

A - VIE QUOTIDIENNE

1/ Suite aux doléances pour la réunion du 13/10/2020 qui demandaient si la hauteur du mur extérieur de la propriété au n° **49 chemin de Janin** (rubrique 6/), le compte-rendu de la Mairie indiquait que le Service de Police de l'Urbanisme devait vérifier. Quelle est la réponse apportée ?

Réponse :

Un courrier de mise en demeure de régularisation a été envoyé au propriétaire car son mur dépasse les 2 mètres autorisés.

2/ Le même compte-rendu de la Mairie (rubrique 7/) indiquait que le service des droits de place devait vérifier que l'autorisation d'agrandissement de **la terrasse du snack-bar** situé devant le lycée Loubatières devait se terminer le 12 octobre 2020. Quelle est la réponse apportée ?

Réponse :

Les droits de terrasse octroyés par la ville n'ont pas évolués, par contre, l'agrandissement suite aux mesures d'hygiène imposées, sont actuellement accordées par les services de la Région.

3/ Toujours dans le même compte-rendu de la Mairie (rubrique 11/), un **permis de construire** (PC n° 3400320K0044) était en cours d'instruction. A-t-il été accordé ?

Réponse :

Ce permis a été annulé et un nouveau dossier PC 3400320K0116 a été déposé et accordé.

4/ Toujours dans le cadre des **problèmes de circulation liés à l'arrêt de bus situé devant l'hôpital**, ne pourrait-on pas envisager la suppression des 3 places de stationnement situées juste après cet arrêt afin que les conducteurs puissent faire leur pause sans gêner la circulation. D'ailleurs quand deux bus sont en attente, le premier se gare sur ces trois places si elles sont disponibles. De nombreuses places de stationnement ont depuis étaient créées en face de cet arrêt de bus. Au vu des nombreuses plaintes des différents riverains, merci d'envisager une réunion sur place (contacter Mme DOUAY).

Réponse :

La construction des lignes de bus desservant cet arrêt est faite de manière à ce qu'aucun bus ne fasse de régulation à cet endroit. Si besoin, les chauffeurs vont réguler dans le couloir du lycée Loubatières, cas qui reste exceptionnel, ou bien même sur le boulevard Maurice Pacull. Les chauffeurs sont régulièrement avertis via des notes internes, sur le principe de ne pas faire de régulation à cet arrêt. Afin d'identifier le problème (peut-être ne s'agit-il pas de véhicules du réseau de transport urbain), nous avons besoin d'avoir un maximum d'informations, comme les date et heure, ainsi que le/les numéros d'immatriculation des véhicules. Ainsi, nous pourrons vérifier auprès de notre prestataire ce qu'il s'est réellement passé.

5/ Derrière le mur mentionnant « **Hameau des Fleurs** », se trouve un petit massif avec un local technique. Les murs de ce local sont complètement tagués et le massif devient une décharge. Il faut dire que de nombreux lycéens y viennent pendant leurs pauses et y pique-niquent, y fument etc....

Réponse :

Un entretien des espaces verts va être planifié, la société Nicollin interviendra pour effectuer un nettoyage.

6/ **Rue du Professeur Lavieille** se trouve un local électrique qui maintenant n'a plus d'entourage grillagé et les épineux ont été coupés et laissés sur place. L'EDF est-elle toujours responsable de ce morceau de terrain sans grillage ?

Réponse :

Le terrain d'implantation de ce transformateur n'appartient pas à ENEDIS, seul le transformateur leur appartient.

Le terrain d'assiette du transformateur n'est pas de leur propriété et le propriétaire n'a jamais répondu à nos demandes sur l'entretien de cet espace.

Nous faisons un numéro vert pour l'enlèvement des végétaux exceptionnellement.

7/ Le compteur d'eau situé sur le mur au début de la **rue Chastelain** appartenant à Orphéopolis n'a plus de porte et le compteur est accessible directement et les herbes l'ont envahi.

Réponse :

Une personne s'est déplacée pour aller remettre la porte, qui était juste déposée (pas cassée), quelques jours après elle a de nouveau été déposée....quelqu'un l'a retiré. Dans le cas où elle serait cassée, c'est à la charge du propriétaire de la remplacer.

Un nettoyage a été effectué.

8/ Pour court-circuiter le rond-point René Bouschet beaucoup de voitures vont de la route de Sète au bd de Monaco en passant par la rue de la Treille et le chemin d'Agde au Mont St Loup et la vitesse de ces véhicules est en général importante. Or sur cet itinéraire il y a des parkings en épis pour les riverains (un parking situé rue de la Treille et un autre situé chemin d'Agde au Mt St Loup). Cette circulation rapide lorsque les voitures manœuvrent pour entrer ou sortir de ces parkings, est accidentogène.

Pour faire ralentir les véhicules, je demande l'installation au début et à la fin de cet itinéraire, de panneaux routiers du type « **zone 30 à l'heure** » qui attirent l'attention.

Réponse :

Un arrêté sera pris et les panneaux seront positionnés pour passer la zone à 30 km/h.

9/ L'espace vert situé à **l'angle de la rue de la Treille et du chemin d'Agde au Mont St Loup**, appartenait à l'origine à la copropriété qui n'existe plus et a été récupéré par la mairie. Pourrait-il être utilisé par les habitants du quartier pour des animations, comme la fête des voisins... et éventuellement être géré par eux : aménagement, plantations, espace de biodiversité sauvage ... ?

Le transformateur situé sur le bord de cet espace vert pose -t-il problème (sécurité..) pour ce projet ?

Réponse :

Cette parcelle n'est pas à la commune mais à la copropriété de la Cité de la Treille. Aussi ils se doivent de conserver cet espace dès lors que les prescriptions de sécurité sont liées à la présence de routes limitrophes.

10/ La **doléance n°27 d'octobre 2020** a obtenu dans le compte rendu de la réunion du 14 octobre 2020 une réponse mais qui est en en partie sibylline

« Les services de la communauté d'agglomération Hérault Méditerranée a été saisi. » Je vous remercie de l'avoir fait.

« La réparation du désordre nécessite des investissements qui seront proposés au prochain arbitrage budgétaire. » Cette partie de la réponse est obscure et mérite des précisions : De quels investissements s'agit-il ? Pour faire quoi précisément ?

Réponse :

Le réseau d'assainissement des eaux usées fonctionne parfaitement en temps sec. Lors de fortes pluies, s'il est saturé, c'est à cause des eaux météoriques. Nous avons réalisé des tests à la fumée afin de comprendre le phénomène, probablement dû à des mauvais raccordements (descentes de toitures raccordées au réseau d'eaux usées). La mise en place d'un clapet antiretour permet de résoudre le problème, ce dernier étant prescrit dans le règlement de service des eaux pluviales. Un clapet antiretour doit être entretenu régulièrement afin d'optimiser son fonctionnement. Lors d'un fonctionnement optimal, aucune eau, ne peut passer. Nous étudions les possibilités de consolider le fonctionnement du réseau d'eau pluviale, il n'y a rien d'obscur simplement du travail en cours.

11/ Réitération des doléances qui restent à revoir par faute de non résultats :

Parking Rue du Fenouil/ rue du Serpolet : sale, délabré, non entretenu, arbre tombé par la tempête trou non rebouché (réponse 34 au 14/10/2020)

Rue Serpolet containers poubelles en permanence sur le trottoir (réponse 33/)

Réponse :

. Une équipe ira reboucher le trou en attente d'une replantation

. Pour ce qui concerne les bacs en permanence sur le trottoir dans la rue du Fenouil/rue du Serpolet. Lors de notre passage, il n'y avait seulement 3 bacs dehors, un bac non identifiable et HS qui a été retiré, le bac du n°2 de la rue du Fenouil pour lequel madame ARABAT a été rencontré et celui de l'agence d'assurance où les employés ont aussi été vu.

Nous avons prévu d'y passer pendant quelques temps afin de s'assurer que les consignes sont bien comprises. (SICTOM).

12/ Début **rue des tamaris et angle bd du soleil**, il y a une forte odeur des égouts devant l'arrêt de bus

Réponse :

Aucun signalement n'a été fait à ce jour, mais nous allons programmer un curage du réseau.

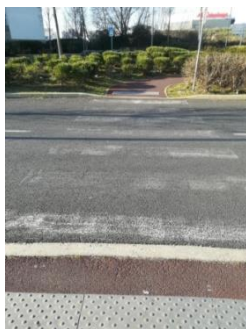
13/ Problèmes dus à un conteneur à verres (**boulevard du soleil**).

Réponse :

Nous avons enlevé le point d'apport volontaire en place actuellement sur le trottoir, nettoyé le trottoir et positionné le point d'apport volontaire en face sur l'espace vert.

14/ Quelques **passages piétons** de notre quartier sont pratiquement « illisibles », un exemple sur la photo ci-contre.

Serait-il possible de les restaurer, du moins ceux qui sont les plus abimés ?



Passage piétons Angle Bd des VOLCANS/Bd R.CASSIN

Réponse :

Une repasse des peintures est programmée.

15/ Pluvial : l'accès aux garages des immeuble VIA CALDERA - Boulevard de l'ETNA

En novembre 2020 un copropriétaire a attiré mon attention sur le fait que les garages de l'immeuble étaient facilement inondés par temps de pluie. Il m'informait qu'une grille de pluvial devait être placée au niveau de l'accès aux garages, sur le bord du Bd de l'ETNA.

J'ai saisi le n° vert à ce sujet le 17 novembre 2020 (dossier n°2020-11-881), mais ce signalement s'est soldé par le goudronnage du bord de la chaussée.

S'il existe une solution pour régler cette question peut-on la mettre en œuvre ?



Boulevard de l'ETNA, entrée des garages Immeuble VIA CALDERA (nov.2020, depuis la tranchée longeant le trottoir a été goudronnée)

Réponse :

La copropriété peut faire une demande d'autorisation de travaux et faire réaliser l'aménagement d'un caniveau grille à sa charge.

16/ Propreté du Quartier : De nombreux déchets et encombrants en plusieurs endroits du quartier, en particulier au niveau **du bassin de rétention**, Angle Bd des VOLCANS /Route de SETE (près rond-point des joutes et allée des jets d'eau). Signalé au n° vert le 5 novembre 2020, n° de dossier : 2020-11514.

A signaler aussi les espaces verts au niveau du rond-point de la Grangette, coté Bd des VOLCANS ainsi que la ruine au centre de ce rond-point dans laquelle on constate de nombreux déchets.



Réponse :

La société NICOLLIN interviendra ainsi que les services nettoyage de la Communauté d'Agglomération.

SECURITE

- Domaine « code de la route » : 31
- Domaine Troubles à l'ordre public » : 29
- Domaine Délinquance de Voie Publique : 24
- Domaines divers : 121
- Domaine Interpellation : 10
- Domaine Environnement : 55

B) GRANDS TRAVAUX :

PRESENTATION COMPTE RENDU D'ACTIVITE REGIE VOIRIE – MISE A JOUR DE LA SIGNALISATION VERTICALE DANS LES RONDS-POINTS

Depuis un an, la régie municipale a décidé de remettre à jour toute la signalétique qui se trouve dans les carrefours et ronds-points de la ville afin d'harmoniser l'ensemble de ce dispositif.

A ce jour, ce sont plus de 250 panneaux qui ont été traités en interne.

Pour information, 250 panneaux à l'achat coûtent environ 25 000 € (100 € le panneau).

Aucune acquisition n'a été réalisée, les panneaux ont été refait en interne en dépensant 8500 € en adhésifs.

L'économie ainsi réalisée est d'environ 16500 €.

Ce travail a été présenté aux élus en Commission d'Aménagement. Il en résulte une nouvelle méthodologie de mise en œuvre, différencier dans la mesure du possible, les implantations des panneaux routiers des bavettes directionnelles pour une meilleure sécurité et lisibilité.

PRESENTATION DU SERVICE DOMANIALITE – ESPACES NATURELS & RURAUX

M. Le Maire a décidé de mettre en place un nouveau service dénommé « Domanialité, Espaces Naturels et Ruraux ».

Les missions qui lui sont confiées dans le cadre de la domanialité sont la gestion de la voirie communale, établissement d'arrêtés et surveillance des travaux...

Il a aussi pour vocation d'intervenir sur les espaces naturels et ruraux avec pour mission première de « reprendre en main » le secteur des Verdisses qui fait l'objet d'une importante déprise agricole depuis plusieurs années. L'ambition de la municipalité est de redonner vie à cette zone en facilitant l'arrivée de plusieurs agriculteurs.

L'activité économique ainsi générée devra être visible de tous, c'est pourquoi le projet de relance comporte un plan consistant à la réouverture de voies piétonnes et cyclables, afin que chaque Agathoise et Agathois se réapproprie cet espace exceptionnellement riche par sa faune et sa flore.

PROJET DE VOIRIE SITE ANCIENNE CAVE COOPERATIVE

La ville prévoit le réaménagement des abords par la requalification des espaces publics.

En effet la transformation du site nécessite une adaptation des aménagements en prenant en compte l'environnement proche comme le groupe scolaire, les commerces existants et les équipements futurs.

3 priorités se dégagent :

Optimiser la sécurité des déplacements

- par l'élargissement des trottoirs, respect des normes PMR,
- la prise en compte d'un cheminement doux,
- la création d'un plateau traversant,
- le bon dimensionnement des chaussées,
- la lecture aisée des différents flux par l'ensemble des usagers

Proposer un maximum de stationnements par la création de places de parking en épis sur la rue Marcelin Albert et du stationnement longitudinal sur le Chemin de Janin.

Apporter de l'agrément par la création d'espaces verts, la pose de mobiliers, la mise à jour de l'éclairage public et le renforcement du réseau pluvial.

L'estimation des coûts du projet est d'environ 350 000€

La livraison du programme est estimée au 3ème trimestre 2022, les travaux de voirie s'adapteront au calendrier du programme.

Pour des raisons sanitaires, la réunion n'a pas eu lieu en présentiel.